



Long trajet entre les 2 parents

Par Cleilia

Bonjour.

A notre séparation, j'ai décidé de déménager avec notre enfant à 400km . Lui paris moi cholet. Nous nous sommes mis d'accord sur ce déménagement et sur le mode de garde avant bien sure.

1/mois j'allais sur Paris avec l'enfant et 1/mois il venait à Cholet.

Aujourd'hui Divorcé, il ne veut plus venir à Cholet (budget trop important). il désire que l'enfant prenne le train en accompagnement.

Cependant cela l'oblige à finir plus tôt l'école le vendredi. M'oblige à finir plus tôt le travail. De mon côté je ferais 4h d'autoroute supplémentaire par mois. (comprend A/R) et l'enfant ferait 8h de trajet supplémentaire par mois (comprend A/R). Il m'a dit également que si l'enfant loupait le train il retirerait le coût des billets de la Pension

Quelles mesures puis je prendre ? pour une convention parentale devons nous être d'accord ? Ou passer par le juge obligatoirement.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Tout accord amiable cesse le jour où vous n'êtes plus d'accord...

Il faut donc un jugement pour définir ce que vous pouvez/devez faire et à qui incombe la charge des frais concernant ces trajets.

Manquer l'école n'est pas acceptable, il va falloir trouver une autre solution.

Et celui qui s'est volontairement éloigné a en général la charge des trajets... Mais le juge tient compte des cas particuliers.

Avocat conseillé...

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R15764]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R15764[/url]

Par Isadore

Bonjour,

Une convention parentale nécessite d'être d'accord sur tout, puisqu'il s'agit de faire homologuer un accord.

Pour le moment, vous n'êtes pas obligée d'accepter les demandes de Monsieur pour les trajets, et lui ne vous doit aucune pension.

Il est bien sûr hors de question de faire manquer l'école à votre enfant, ce serait une faute de votre part.